



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SEGPA

Question écrite n° 17357

Texte de la question

M. Jean-Claude Bahu appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les sections d'enseignements général et professionnel adaptés des collèges (SEGPA). Les SEGPA ont un rôle essentiel pour les élèves confrontés à des difficultés d'intégration scolaire professionnelle et sociale. Leurs structures de petite taille permettent un suivi individualisé de ces jeunes qui n'ont connu jusqu'alors que l'échec scolaire et leurs résultats positifs motivent les équipes pédagogiques. Malgré cela, les SEGPA demeurent méconnues et le personnel enseignant, ainsi que de direction, reste toujours dans l'attente d'un véritable statut reconnaissant ses fonctions au sein du collège. Par conséquent, il lui demande ses intentions dans ce domaine pour que soient reconnues statutairement et financièrement la responsabilité et les conséquences des enseignants au sein de ces structures.

Texte de la réponse

Les sections d'enseignement général et professionnel adaptés accueillent des jeunes présentant des difficultés spécifiques d'adaptation, orientés par les commissions de l'éducation spéciale. Ce rôle essentiel que jouent les SEGPA a conduit le ministre, dans le cadre du nouveau contrat pour l'école, à présenter le 16 juin 1994 des propositions relatives à l'enseignement adapté. Elles prévoient notamment que les enseignements généraux et professionnels adaptés sont intégrés au sein des collèges, et que les établissements régionaux d'enseignement adapté deviendront progressivement des lycées d'enseignement adapté. Par ailleurs, les enseignements au sein des SEGPA ne sont pas assurés par une catégorie spécifique et unique d'enseignants mais relèvent à la fois de la compétence d'instituteurs spécialisés et de celle de professeurs de collège et lycée. C'est donc au sein de leur corps d'appartenance que ces différentes catégories d'enseignants ont pu bénéficier des différentes revalorisations statutaires et financières intervenues.

Données clés

Auteur : [M. Bahu Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17357

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1994, page 3972

Réponse publiée le : 3 octobre 1994, page 4899